



16 SEPTEMBRE 2003

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 16 septembre 2003 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS
PATRICK CHARBONNEAU
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2003

2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 20 AOÛT AINSI QUE LES 2 ET 4 SEPTEMBRE 2003

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LES 3 ET 10 SEPTEMBRE 2003

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

6. **RÈGLEMENTS**

- 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-1-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 8, 10, 14, 17 ET 18 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-2001 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX »

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 ***TRÉSORERIE***

- 7.1.1 ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2003

- 7.1.2 ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS – 2003

7.2 ***TRAVAUX PUBLICS***

- 7.2.1 APPEL D'OFFRES TRV 12-2003 – ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

- 7.2.2 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC IMMOBILIER MRB

7.3 ***URBANISME***

- 7.3.1 DEMANDE D'AUTORISATION – INSTALLATION DE BÂTIMENTS TEMPORAIRES POUR SKI BROMONT.COM

7.4 ***ASSAINISSEMENT DES EAUX***

7.5 ***LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE***

- 7.5.1 SERVICE D'AFFÛTAGE

- 7.5.2 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BROMONT : CONVENTION DE PARTENARIAT

7.6 ***SÉCURITÉ PUBLIQUE***

- 7.6.1 INSTALLATION D'UN ENSEIGNE « ARRÊT » DEVANT L'ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER

7.7 ***DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE***

8. **DIVERS**

- 8.1 TRANSMISSION DES COPIES D'ACTES JURIDIQUES

RELATIFS AUX DROITS DE MUTATIONS SUITE À LA
MISE EN PLACE DU REGISTRE FONCIER

- 8.2 MAINTIEN DU DÉTACHEMENT DE GRANBY –
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

- 9.1 NOMINATION DE MADAME JULIE SENÉCAL AU POSTE
DE TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

- 9.2 EMBAUCHE D'UN POLICIER SURNUMÉRAIRE, JIMMY
LAMONTAGNE

- 9.3 EMBAUCHE D'UN POLICIER SURNUMÉRAIRE,
GENEVIÈVE ALLAIRE

- 9.4 EMBAUCHE D'UN POLICIER SURNUMÉRAIRE, JEAN-
FRANÇOIS LALIBERTÉ

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2003–09–

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 16
septembre 2003.

ADOPTÉ

2003-09-

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUES LE 20 AOÛT AINSI QUE LES 2 ET 4 SEPTEMBRE 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tels que rédigés, les procès-verbaux des assemblées du conseil municipal tenues le 20 août ainsi que les 2 et 4 septembre 2003.

ADOPTÉ

2003-09-

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LES 3 ET 10 SEPTEMBRE 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans les procès-verbaux de ses assemblées tenues les 3 et 10 septembre 2003.

ADOPTÉ

2003-09-

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-1-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT
MODIFIANT LES ARTICLES 8, 10, 14, 17 ET 18 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-
2001 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX
MUNICIPAUX »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 15 septembre 2003 à 19 heures 45 ;

ATTENDU la résolution numéro 2003-09-368 dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE le présent règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 846-1-2003 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 8, 10, 14, 17 ET 18 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-2001 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX »

ADOPTÉ

**ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT –
EXERCICE FINANCIER 2003**

ATTENDU les résolutions numéros 2002-01-012, 2003-01-013 ;

ATTENDU le financement par le fonds de roulement et que les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants ;

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Loisirs	Coupe-bordure	7 772,00 \$	5 534,95 \$	(2 237,05) \$	
Loisirs	Sonde manuelle	3 000,00 \$	2 565,00 \$	(435,00) \$	
Loisirs	Clôture tour refroid	3 000,00 \$	2 349,45 \$	(650,55) \$	
Loisirs	Tables et chaises	2 000,00 \$	2 003,27 \$	3,27 \$	
Loisirs	Pavillon école	579,65 \$	- \$	(579,65) \$	(3 898,98) \$
Incendies	Réfection carrosser	9 394,00 \$	4 402,14 \$	(4 991,86) \$	(4 991,86) \$
Police	Véhicules	15 000,00 \$	14 988,41 \$	(11,59) \$	
Police	Remorque VTT	3 000,00 \$	900,00 \$	(2 100,00) \$	(2 111,59) \$
					<u>(11 002,43) \$</u>

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à emprunter la somme de **TROIS DOLLARS ET VINGT-SEPT CENTS (3,27 \$)** au fonds de roulement et que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans et que ledit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

D'annuler le financement par le fonds de roulement pour un montant de **ONZE MILLE CINQ DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (11 005,70 \$)**.

ADOPTÉ

**ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS –
EXERCICE FINANCIER 2003**

ATTENDU les résolutions 2003-01-014, 2003-07-295, 2003-08-337 ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus sont insuffisants ;

DESCRIPTION	MONTANT
Parc Windsor – modules jeux	(968,81 \$)
Parc Windsor – modules jeux	2 564,60 \$
Parc du Chevreuil	(1 917,92 \$)
Skate park	(294,75 \$)
Centre d'information économique (aménagement paysager)	(15 000,00 \$)
TOTAL;	(15 616,88 \$)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à financer à même le fonds des parcs la somme de **DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (2 564,60 \$)**.

D'annuler les achats financés à même le fonds des parcs pour la somme de **DIX-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET QUARANTE-HUIT CENTS (18 181,48 \$)**.

ADOPTÉ

APPEL D'OFFRES TRV 12-2003 – ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a invité Les Machineries Tenco (CDN) Ltée ainsi que Ressort Deziel Inc. à soumettre des prix pour la fourniture d'équipements de déneigement devant être fixés au camion 6 roues 2003 Freightlither FL-80, le tout incluant l'installation et la calibration ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 5 septembre 2003 à 13 heures 30, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DE SOUMISSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)
Les Machineries Tenco (CDN) Ltée	36 416,92 \$
Ressort Déziel inc.	37 095,56 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture d'équipements pour le déneigement pour le camion 2003 Freightliner FL-80, incluant l'installation et la calibration, au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Les Machineries Tenco (CDN) Ltée, au prix de **TRENTE-SIX MILLE QUATRE CENT SEIZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DOUZE CENTS (36 416,92 \$)**, taxes incluses.

ADOPTÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC IMMOBILIER MRB

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente entre la Ville de Bromont et Immobilier MRB relativement à la phase 1 du projet commercial Le Carrefour champêtre ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le protocole d'entente entre la Ville de Bromont et Immobilier MRB concernant la phase 1 du projet Le Carrefour champêtre.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit protocole d'entente

ADOPTÉ

**DEMANDE D'AUTORISATION – INSTALLATION DE BÂTIMENTS TEMPORAIRES
POUR SKI BROMONT.COM**

ATTENDU QUE le Centre de ski, Ski Bromont.com, connaît un développement sans précédent ;

ATTENDU QUE des investissements importants ont été réalisés et que d'autres sont en cours et que ces investissements génèreront plus d'achalandage ;

ATTENDU la requête de Monsieur Charles Désourdy datée du 2 septembre 2003 laquelle demande une autorisation spéciale pour installer des bâtiments temporaires pour répondre aux besoins de la clientèle pour la prochain saison ;

ATTENDU QUE ces bâtiments temporaires devront être remplacés par d'autres bâtiments permanents d'ici l'été 2005 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'installation de bâtiments temporaires chez Ski Bromont, tel que montré sur le plan *Demande de permis bâtiments accessoires*, plan d'implantation, version préliminaire, en date du 25 août 2003.

QUE la présente autorisation vise les bâtiments appelés « MONITEURS », « PATROUILLEURS », « VESTIAIRES PROJETÉS ».

QUE ces bâtiments temporaires devront être remplacés par de nouveaux bâtiments au plus tard à l'été 2005.

ADOPTÉ

2003-09-

SERVICE D’AFFÛTAGE

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire offre des services à la population de Bromont ;

ATTENDU QUE le service d’affûtage (Pro-shop) est essentiel à l’opération d’un aréna ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le contrat de la location du Pro-shop au Centre sportif et culturel de Bromont, par la Ville de Bromont à l’Association du hockey mineur de Bromont.

ADOPTÉ

**ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BROMONT : CONVENTION DE
PARTENARIAT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le *Livre blanc sur le loisir au Québec* ;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) a comme mission de favoriser des prestations de services à la population en partenariat avec des organismes à but non lucratif ;

ATTENDU QUE le SLCVC reconnaît comme partenaire l'Association de hockey mineur de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, une convention de partenariat entre la Ville et l'Association de hockey mineur de Bromont, lequel établit les modalités et conditions de services de la Ville et de l'organisme en ce qui à trait à l'organisation du hockey mineur à Bromont pour la saison 2003-2004.

ADOPTÉ

2003-09-

INSTALLATION D'UN ENSEIGNE « ARRÊT » DEVANT L'ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER

ATTENDU QU'à l'École Saint-Vincent-Ferrier du secteur Adamsville, personne n'est disposé à installer le matin, bénévolement, le panneau « ARRÊT » scolaire ;

ATTENDU QUE le service de police ne peut, de façon ponctuelle, être présent dans ce secteur, pour installer le panneau scolaire « ARRÊT » et ce à chaque matin ;

ATTENDU QU'une entente informelle a été faite avec Monsieur Réjean Piette qui accepte de faire ce travail ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Réjean Piette, concierge à l'École Saint-Vincent-Ferrier, est mandater pour installer un panneau scolaire « ARRÊT », tous les matins de jours scolaires, contre une rémunération de **CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$)** mensuellement et ce, rétroactivement au 15 septembre 2003.

ADOPTÉ

**TRANSMISSION DES COPIES D'ACTES JURIDIQUES RELATIFS AUX DROITS DE
MUTATIONS SUITE À LA MISE EN PLACE DU REGISTRE FONCIER**

ATTENDU QUE la mise en place du registre foncier informatique permettra aux municipalités de recevoir les copies d'actes juridiques relatifs aux transactions immobilières effectuées sur le territoire de la Ville, par voie électronique ;

ATTENDU QUE cette mise en place devra être complétée en septembre 2003 pour les bureaux de la publicité des droits de Brome et de Shefford ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE el Conseil municipal de la Ville de Bromont autorise le transfert des actes juridiques relatifs aux transactions immobilières ainsi que le transfert des copies desdits actes à l'organisme responsable du rôle d'évaluation de la Ville de Bromont, soit à la Municipalité régional de comté de La Haute-Yamaska.

ADOPTÉ

**MAINTIEN DU DÉTACHEMENT DE GRANBY – GENDARMERIE
ROYALE DU CANADA**

ATTENDU la prolifération des organisation criminelle en matière de stupéfiants et de contrebande d'alcool et de cigarettes ;

ATTENDU QUE la consommation et le trafic de stupéfiants ont une influence directe sur le taux de criminalité contre la personne et la propriété ;

ATTENDU QUE la présence du détachement de la GRC favorise un excellent partenariat entre les enquêteurs, se traduisent par une efficacité accrue ;

ATTENDU la proximité des frontières américaines constituant et notre responsabilité de rassurer nos voisins ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont compte sur la présence et le support du détachement de la GRC sans sa lutte envers la prolifération des cultures de marijuana (cannabis) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Ville de Bromont demande au Solliciteur général du Canada et à l'assistant-commissaire de la Gendarmerie royal du Canada, l'engagement de maintenir le détachement de la GRC à Granby et à y affecter les ressources adéquates nécessaires au bon fonctionnement opérationnel

ADOPTÉ

2003-09-

**NOMINATION DE MADAME JULIE SENÉCAL
AU POSTE DE TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Madame Julie Senécal au poste de trésorière par intérim ;

QUE Madame Julie Senécal reçoive un montant forfaitaire de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$)** et ce, pour une période se terminant le 31 décembre 2003.

ADOPTÉ

**EMBAUCHE D'UN POLICIER SURNUMÉRAIRE,
JIMMY LAMONTAGNE**

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers en vacances ;

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers qui seront en formation ;

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers à l'essai dont le service n'a pas été retenu ;

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers en congé maladie ;

ATTENDU QUE Monsieur Jimmy Lamontagne a cumulé environ quatre (4) mois d'expérience au service de la Régie de police de Memphremagog et qu'après vérification auprès de son employeur, elle possède de bonnes références ;

ATTENDU QUE Monsieur Jimmy Lamontagne est gradué de l'Ecole nationale de police du Québec (E.N.P.Q.) depuis le juillet 2002 et après avoir passé l'entrevue d'embauche avec Messieurs Jean Bourgeois, Denis Deschamps et Madame Marie-Jérôme Hanoul, ce dernier est très motivé, a une très belle présentation, un bon jugement et semble avoir les qualificatifs requis pour devenir policier surnuméraire à la Sûreté municipale de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Monsieur Jimmy Lamontagne soit embauché comme policier surnuméraire selon l'article 4.01 H de la convention collective au taux de 15,35 \$/heure.

ADOPTÉ

**EMBAUCHE D'UN POLICIER SURNUMÉRAIRE,
GENEVIÈVE ALLAIRE**

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers en vacances ;

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers qui seront en formation ;

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers à l'essai dont le service n'a pas été retenu ;

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers en congé maladie ;

ATTENDU QUE Madame Geneviève Allaire a cumulé environ quatre (4) mois d'expérience au service de la Régie de police de Memphremagog et qu'après vérification auprès de son employeur, elle possède de bonnes références ;

ATTENDU QUE Madame Geneviève Allaire est graduée de l'Ecole nationale de police du Québec (E.N.P.Q.) depuis le 23 janvier 2003 et après avoir passé l'entrevue d'embauche avec Messieurs Jean Bourgeois, Denis Deschamps et Madame Marie-Jérôme Hanoul, cette dernière est très motivée, a une très belle présentation, un bon jugement et semble avoir les qualificatifs requis pour devenir policière surnuméraire à la Sûreté municipale de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Madame Geneviève Allaire soit embauchée comme policière surnuméraire selon l'article 4.01 H de la convention collective au taux de 15,35 \$/heure.

ADOPTÉ

**EMBAUCHE D'UN POLICIER SURNUMÉRAIRE,
JEAN-FRANÇOIS LALIBERTÉ**

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers en vacances ;

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers qui seront en formation ;

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers à l'essai dont le service n'a pas été retenu ;

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers en maladie (Joe Canestrari) ;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-François Laliberté a cumulé environ quatre (4) mois d'expérience au service de police de Chambly et qu'après avoir vérifié auprès de son ancien employeur; il possède de bonnes références ;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-François Laliberté est gradué de l'E.N.P.Q. depuis le 4 avril 2003 et après avoir passé l'entrevue d'embauche avec Mes sieurs Jean Bourgeois, Denis Deschamps et Madame Marie-Jérôme Hanoul, ce dernier est très motivé, a une très belle présentation, un bon jugement et semble avoir les qualificatifs requis pour devenir policier surnuméraire à la Sûreté municipale de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Monsieur Jean-François Laliberté soit embauché comme policier surnuméraire selon l'article 4.01 H de la convention collective au taux de 15,35 \$/heure.

ADOPTÉ

2003-09-

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ